Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261119-261101-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-11-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 ***Convocations le 12/11/2026***
Votants : 14

Objet : Remplacement poteau incendie - La Ville Claire

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - A.MEHEUT - L.TURBAN - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absents excusés : D.LECOQ - C.LE GRAET

Monsieur Dominique LECOQ a donné pouvoir à Monsieur Cyril NICOLAS

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Monsieur le Maire expose que le 15 août dernier, un automobiliste a percuté la borne incendie située au lieu-dit « La Ville Claire » sur le territoire de la commune de Plouvara, rendant ce point d'eau inutilisable pour la défense incendie du secteur.

Afin de rétablir sans délai la couverture de défense incendie, Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise Rézo Ouest pour le remplacement du poteau incendie, pour un montant de 2 970,00 € HT.

Le remplacement de cet équipement relève de la responsabilité de la commune, qui doit assurer l'entretien et le bon fonctionnement des points d'eau destinés à la lutte contre l'incendie sur son territoire. Le coût de l'intervention étant susceptible d'être pris en charge par l'assurance du tiers responsable, il convient également de charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires auprès des assurances.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261119-261101-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'approuver le devis de l'entreprise Rézo Ouest pour le remplacement du poteau incendie situé au lieu-dit « La Ville Claire », d'un montant de 2 970,00 € HT ;

- de confier à Monsieur le Maire l'ensemble des démarches nécessaires auprès des assurances afin d'obtenir la prise en charge du coût de ce remplacement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- d'imputer la dépense au budget de la commune sur le chapitre concerné, les crédits nécessaires étant inscrits à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER